

Séance du Conseil Municipal du 16 SEPTEMBRE 2010

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à 20 heures, sous la présidence d'Anny FLINTHAM-WALLET, Maire de PLACHY-BUYON.

Etaient présents (adjoints puis ordre alphabétique) : Anny FLINTHAM-WALLET, Christiane HERBET, Jean-Paul VORBECK, Jean-René FLAMANT, Lionel NORMAND, Chantal BACHELAY, Martine FAUQUEMBERGUE, Marie-Françoise FELLER, Jean-Pascal JORON, Jean-Pierre de SAINT ACHEUL, Emmanuel MAITRE, Gary SZUMNY.

Excusés : Yann DELAHAYE, Paul MARTICHO. Mme HERBET a été élue secrétaire de séance.

- - - - -

Décisions modificatives aux budgets communal et assainissement pour prévoir les crédits nécessaires aux travaux (motoréducteurs, cartouches anti odeurs)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Vorbeck, adjoint en charge des affaires d'eau et d'assainissement, qui rappelle que le service public d'assainissement collectif a été délégué à la société SPEE par délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2010.

SPEE a informé la commune qu'il est nécessaire de remplacer le bloc réducteur assurant l'aération du premier bassin, ce qui représente un coût de 3249,05 € TTC.

De plus, des filtres anti odeur pour les bâches de stockage des boues pour un coût de 371,14 € TTC sort à installer.

Afin de pouvoir régler ces dépenses, il convient d'établir une subvention du budget communal vers le budget assainissement, et de prendre les décisions modificatives aux budgets suivantes :

Budget communal : Article 022 (dépenses imprévues) : - 3630 €

Article 65737 (subvention au service assainissement) : + 3630 €

Budget assainissement :

section de fonctionnement : article 747 en recette (encaissement de la subvention) : + 3630 €

et article 023 en dépense (fonctionne avec l'article 021) : + 3630 €

section d'investissement : article 021 en recette (fonctionne avec le 023) : + 3630 €

et article 2158 en dépense (paiement des factures) : + 3630 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces décisions modificatives.

Avenant à la convention de passage de câbles pour le parc éolien d'Oresmaux

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Normand, adjoint, qui a rencontré en mairie un représentant de la SECE OR SCS Société d'Exploitation de la Centrale Eolienne d'Oresmaux. Il rappelle qu'une convention autorisant le passage de câbles pour la ligne électrique souterraine 20 kV du poste d'Amargue (commune de Saleux) à la centrale d'éoliennes d'Oresmaux avait été signée le 27 mai 2004 pour une durée de 25 ans à compter de la mise en service et pour une somme forfaitaire de 3000 €.

La Société SECE OR SCS (ex ENERTRAG) sollicite la prorogation de la durée de la convention initiale à 30 ans moyennant une indemnité forfaitaire et globale complémentaire de 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Subvention Papillons Blancs (Opération Brioches)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Opération Brioches départementale aura lieu les samedi 9 et dimanche 10 octobre 2010. Depuis quelques années, la commune attribue une subvention à l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention d'un montant de 400 € au profit de l'ADAPEI.

Sujets complémentaires

- **Point sur les travaux et les subventions attribuées par le Conseil Général**

Aménagement des abords de l'église et de la mare : 3000 €

Réfection des murs de l'église : 17 857 €

Ateliers municipaux : 33 600 €

Par suite de l'attribution de cette subvention prévue dans le cadre d'un nouveau dispositif, la communauté de communes du canton de Conty nous demande d'abandonner notre demande de subvention pour les 27 points lumineux du Val de Selle (3000 €).

Les travaux sur le giratoire de la RD162 Rue du Commandant André Dodart -Place du Petit Plachy débuteront le 12 octobre. Monsieur Vorbeck souhaite que le Maire de Prouzel en soit informé pour qu'il prévienne ses administrés.

Un devis de la société STPA d'un montant de 10970 € a été établi pour la réfection du parking du bus Rue du Cdt A. Dodart. La communauté de communes souhaite la révision de ce devis estimé trop élevé. Les crédits nécessaires seront à prévoir.

- **Plan Local d'Urbanisme : recours devant le Tribunal Administratif**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le PLU approuvé le 6 mai 2010 et publié le 16 juillet 2010 fait l'objet d'une requête devant le Tribunal Administratif émanant de Monsieur Patrick HUYON. Une réponse a été adressée au Tribunal le 16 septembre 2010.

Une autre requête a été déposée par Monsieur Bernard HERENT en date du 27 août 2010. Une réponse devra parvenir au Tribunal avant le 28 octobre 2010.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration dans ce dossier, le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice au nom de la commune de Plachy-Buyon et lui donne délégation pour la durée de son mandat en application de l'article L 2122-22 16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Demande d'acquisition du terrain situé à proximité de la station d'épuration près des bâches de stockage des boues**

Monsieur Vorbeck a reçu Monsieur Retourné en mairie au mois de juillet, ce dernier souhaitant se porter acquéreur de la parcelle jouxtant sa propriété. Il est rappelé que cette parcelle n'est pas constructible et qu'elle ne peut être utilisée que pour du jardinage ou des plantations. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas vendre cette parcelle.

- **Périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêté interpréfectoral en date du 29 avril 2010 définissant le périmètre du SAGE « Somme aval et cours d'eau côtiers » établi par le Préfet de la Somme en collaboration avec les Préfets de l'Oise et du Pas de Calais.

- **Demande de subvention de l'AFM Association Française contre les Myopathies**

Madame le Maire propose de ne pas verser de subvention car la commune participe chaque année au Téléthon, en collaboration avec les communes de Nampty, Fossemanant, Neuville les Loeuilly, Prouzel et Bacouël Sur Selle en 2010 il aura lieu le 3 décembre.

Monsieur Flamant, adjoint et président de « Lou Organisation » précise que la représentation théâtrale du 27 novembre 2010 à Plachy-Buyon, est organisé au profit de l'AFM.

- **Courrier de l'association Anim'en Ciel**

Mademoiselle Claire Huyon, Présidente, informe le Conseil Municipal que les membres de son association doivent se réunir pour évoquer l'avenir d'Anim'en Ciel. La subvention prévue ne sera versée que sur présentation d'un bilan et de projets.

Informations et questions diverses

- Madame Fauquembergue, et Monsieur Normand, délégués communautaires, rendent compte aux membres du Conseil Municipal de l'Assemblée Générale de la Communauté de Communes à laquelle ils viennent de participer.
- Monsieur Normand, adjoint en charge du personnel, informe le Conseil Municipal qu'une déclaration de vacance d'emploi a été transmise au Centre de Gestion pour remplacer Monsieur Joël Batteux, agent partant à la retraite au 30 novembre 2010. Plusieurs candidatures sont en cours d'examen.
- Rappel des prochaines manifestations dans la commune :
 - le 25 septembre, « Plachy-Buyon à l'heure africaine »
 - le 31 octobre, Course de l'Ecce Homo les 20 kms de Plachy-Buyon en collaboration avec l'US Camon
 - du 10 au 14 novembre, exposition des œuvres d'Allain Houard à l'Espace Marie-Antoinette Wallet -Fouque
 - du 26 au 28 novembre, exposition des œuvres de Mme Lony Hermann à l'Espace Marie-Antoinette Wallet -Fouque
 - le 27 novembre, représentation théâtrale de Lou Organisation
 - le 3 décembre, Téléthon
 - le 11 décembre, arbre de Noël des enfants aux Ateliers du Val de Selle à Conty
 - le 12 décembre, à 17 heures concert à l'église offert par le groupe vocal Clam'à vie

La séance est levée à 22 h 30